

Appel d'offres (RFP) n° PCD/07/066

Annexe 5 – Horaires du personnel

NETTOYAGE

Travail de jour

Effectué par le personnel fixe composé d'un chef et de cinq nettoyeurs, selon l'horaire suivant :

AB/GB I/GB II	w Chef	08h00 à 12h00//13h00 à 18h00 (9 heures)
	w Nettoyeur I	07h00 à 12h00//13h00 à 16h00 (8 heures)
	w Nettoyeur II	08h00 à 13h00//14h00 à 17h00 (8 heures)
EX-OMM	w Nettoyeur III	09h00 à 13h00//14h00 à 18h00 (8 heures)
CAM	w Nettoyeur/ Manutentionnaire IV	08h00 à 13h00 (5 heures)
P&G	w Nettoyeur/ Manutentionnaire V	09h00 à 13h00//14h00 à 18h00 (8 heures)

Le personnel fixe du jour aura pour mission principale de veiller quotidiennement à la propreté des lieux et d'effectuer les tâches qui leur incombent selon la description des travaux.

Travail du soir

Effectué par les nettoyeurs, en nombre suffisant, selon l'horaire suivant à respecter :

de 18h00 à 20h30.

MANUTENTION

Travail de jour

Effectué par le personnel fixe composé de quatre manutentionnaires, selon l'horaire ci-dessous.

Le chef de cette équipe est la même personne qui supervise le lot nettoyage.

AB/GBI/GBII

w Manutentionnaire I	07h00 à 12h00//13h00 à 16h00 (8 heures)
w Manutentionnaire II	08h00 à 12h00//13h00 à 17h00 (8 heures)
w Manutentionnaire III	08h00 à 12h00//13h00 à 17h00 (8 heures)

EX-OMM

w Manutentionnaire IV	08h00 à 12h00//13h00 à 17h00 (8 heures)
-----------------------	---

Pointage

Les équipes de jour et du soir devront effectuer un pointage de présence qui sera contrôlé périodiquement. Toute absence sera décomptée sur la base des heures de régie.

Signature du responsable	Lieu
Tampon de l'entreprise	Date